

COMMUNE DE GUMONT

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 septembre 2016

Point employé communal

Adjoint technique : - fin du congé de maladie ordinaire. Refus du comité médical de congé longue maladie, Apte à reprendre le travail au 1^{er} octobre pour le comité médical mais doit passer une visite de reprise pour définir le taux d'aptitude

Délégué du tribunal pour commission des listes électorales

Choix de 5 personnes sur la liste électorale pour siéger à la commission de révision des listes électorales en tant que délégué du Tribunal de Grande Instance. Le Président du TGI choisira la personne qui le représentera.

Recrutement agent non titulaire de remplacement

Le conseil municipal autorise le Maire pour la durée de son mandat à recruter en tant que de besoins des agents non titulaires pour remplacer des fonctionnaires momentanément indisponibles

Indemnités de conseil et de budget du Trésorier

Le Conseil Municipal décide de demander le concours du Receveur Communal, d'accorder l'indemnité de conseil à taux plein, que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribuée à M. William Ferrer à compter du 1^{er} juillet 2016, d'accorder également l'indemnité de confection de budget à compter de 2017

Décision modificative n°1 : matériel informatique et inauguration bâtiments

Le conseil municipal décide des virements suivants :
Compte 2135 : - 1000€, Compte 2183 : + 1000€, Compte 60633 : - 500€, Compte 61524 :- 500€,
Compte 623 : +1000€

Participation aux frais de fonctionnement du Centre de secours de Marcillac

Lecture du courrier du SDIS de la Corrèze informant de la demande du maire de Marcillac la Croisille qui sollicite un partage entre les communes desservies par le centre de secours de Marcillac de la contribution au SDIS dénommée « dotation de transfert » qui jusque-là était versée par la commune de Marcillac.

Lecture de la réponse de la présidente de la Com'Com du Doustre qui rappelle que la Com'Com a la compétence « gestion du centre de secours » et qui demande des précisions au SDIS afin qu'il en soit débattu lors du prochain conseil communautaire.

Le conseil municipal de Gumont attend les décisions communautaires avant de se prononcer.

Accessibilité : bandes d'éveil

1 devis fourni. En attente du 2^e devis et recherche solution peinture.

Délibération facturation électricité pré communal (fête votive)

Un branchement provisoire a été demandé à EDF par la commune à la demande du comité des fêtes pour la fête votive dans le pré communal

Le coût de ce branchement, consommation comprise s'élève à 251.19€, prélevé sur le compte de la commune. Le conseil décide de refacturer le cout du branchement ainsi que la consommation au comité des fêtes.

Location salle polyvalente à la journée

Le conseil décide de fixer à 30€ la location de la salle à la journée pour les personnes de la commune. Le règlement intérieur sera ainsi modifié. Les autres tarifs restent inchangés.

Questions diverses

- Transfert voirie 2017 : visite effectuée par le service voirie de Tulle Agglo ; les critères n'étant pas identiques, un nouveau classement de la voirie sera effectué.
- Matériel salle des fêtes : - Le comité des fêtes fait don à la commune de Gumont de 12 tables pliantes. M. Dessent fait la donation d'un écran de projection et d'un chevalet de conférence pour la salle polyvalente.
- Chemin des libazzeaux : actes notariés signés. Reste à signer un achat par la commune de Gumont telle que délibération 2015/27 du 12 septembre 2015. Une fois ce dernier acte signé, le chemin pourra être cadastré ce qui n'était pas le cas depuis sa création.
- Epareuse : cassée, partie en réparation avec de gros dommages.

- Epandage Dumont : le conseil municipal donne autorisation de réaliser un épandage dans le chemin communal sous réserve que les regards de visite soient des regards de visite type chaussées et que cette solution soit acceptée par le SPANC.
- Enquêtes publiques : la commune de Gumont se situant à 6 km de plusieurs projets éoliens industriels, sera informée et consultée dans le cadre d'enquêtes publiques où chaque habitant sera invité à se prononcer pour ou contre l'installation d'éoliennes. Ces enquêtes publiques sont le seul moyen légal pour les habitants de s'exprimer pour le devenir de leur pays. La préfecture informera chaque commune des dates, heures et lieux de consultation des registres d'enquête publique. La population en sera informée par les moyens de communication habituels.
Une enquête publique pour les zones de défrichement du projet éolien industriel de St Pardoux la Croisille (Zone des Caraboussets) se tiendra du 23 septembre au 07 octobre 2016 aux heures d'ouverture de la mairie (les mardi et vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h, le mercredi de 9h à 12h et le samedi de 10h à 12h)
- Point budget : fonctionnement réalisé à ce jour à 50%, investissement à 69%
- Point comparatif consommation électricité : pas de dépassement mais une vérification des horloges est nécessaire.
- Perspectives travaux 2017 : dalle de verres de l'église, columbarium, engazonnement cimetière, isolation phonique de la salle. Des devis seront demandés pour les faitières et les rives de la mairie.
- Accès internet mairie : du fait du renouvellement du matériel informatique, l'ancien ordinateur peut être mis à la disposition du public pendant les heures d'ouverture de la mairie pour toute démarche administrative.